

Service Agri.

Réserve-Vivres du R.U.

B.P.1005-Tél.2756.-

Usumbura.-

Usumbura le 12 Octobre 1961.-

RUANDA-URUNDI

RUHENERI

24089

PT.

6 ghemouche
V. B. Z. B.

Op. nov.
Par comi. iii.
Par le faire par la radio
merci

R E L E V E A U 30 SEPTEMBRE 1961.-

Prison de Ruhengeli

RUANDA.-

DEBIT

CREDIT.-

N/Facture n° 873 du 31/12/60- 12.160

Solde en notre faveur 12.160.-

12.160.- 12.160.-

Nous disons: DOUZE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS.-

montant pour lequel nous vous demandons de nous faire-
parvenir la facture en 3 exemplaires, imputés et signés pour
réception accompagnées du Bon de commande, afin que nous puis
puissions régulariser nos écritures.-

Nous vous en remercions d'avance,

Le Comptable de la R.V.d'Usa n° 9073.-

TH. DEVAUX.-

Service Agri.

Réserve-Vivres du R.U.

B.P.1005-Tél.2756.-

Usumbura.-

Usumbura le 12 Octobre 1961.-

TERITOIRES DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI CREDIT

RELEVE AU 30 SEPTEMBRE 1961.-

Prison de Ruhengeli

RUANDA!.-

	<u>DEBIT</u>	<u>CREDIT.-</u>
N/Facture n° 873 du 31/12/60-	12.160	
Solde en notre faveur	-	12.160.-
	12.160.-	12.160.-

Nous disons: DOUZE MILLE CENT SOIXANTE FRANCS.-

montant pour lequel nous vous demandons de nous faire-
parvenir la facture en 3 exemplaires, imputés et signés pour
réception accompagnées du Bon de commande, afin que nous puis-
puissions régulariser nos écritures.-

Nous vous en remercions d'avance,

Le Comptable de la R.V.d'Usa n° 9073.-

TH. DEVAUX.

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

le
de

(¹) N°

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

— CECILIE VAN DER STOEL —